



Mon FAI refuse de me rembourser suite à leur erreur.

Par **mau5**, le **16/09/2010** à **19:13**

Bonjour,

J'ai récemment souscrit à un abonnement internet chez Darty, au moment de l'inscription le vendeur m'a garantit qu'il résilierait mon ancien abonnement. Au moment de la saisie de mon dossier dans son ordinateur celui-ci a oublié de cocher une case de résiliation. Du coup, j'ai continué à payer mon ancien abonnement internet (4 mois). Je n'ai pas pu résoudre le litige car je suis parti en vacances pendant deux mois. Darty est réticent quant à me rembourser. Pourtant c'est entièrement de leur faute! Que faire ?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement,

Par **Domil**, le **16/09/2010** à **20:46**

Le problème est celui de la preuve.

Par **mau5**, le **16/09/2010** à **20:55**

La preuve? Darty reconnaît son erreur, j'ai les factures de l'autre FAI à l'appui, mon contrat où il est écrit "résiliation de l'autre offre", les preuves sont toutes là. Mais Darty me propose que de me rembourser deux mois.

Que me conseillez-vous de faire?

Par **Domil**, le **16/09/2010** à **23:01**

Vous avez un contrat indiquant que vous avez pris cette option ? OK, je n'avais pas compris ça.

Vous devez exiger le remboursement total et qu'à défaut vous laisserez le juge de proximité fixer les dommages et intérêts en sus du remboursement des 4 mois et des frais de hotline si vous en avez. Voyez leur réaction.

Si ça ne bouge pas, envoi d'une LRAR de mise en demeure pour exiger la même chose et si ça ne bouge pas, vous saisissez le juge de proximité